

Quelle contribution de l'entrepreneuriat à la lutte contre la pauvreté ? L'expérience sénégalaise

La 44^{ème} édition des *Rencontres Top Management Afrique (TMA)* qui nous réunit aujourd'hui constitue, à n'en pas douter, une initiative heureuse pour sensibiliser les acteurs et dirigeants d'entreprises sur l'expérience sénégalaise en matière de lutte contre la pauvreté. La convocation de ces **Rencontres** va nous permettre, non seulement de construire une réflexion partagée sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, à travers ce qu'il serait convenu d'appeler « l'exemple sénégalais » mais, elle nous donne également l'opportunité de développer une concertation ouverte et productive sur l'implication du secteur privé, donc de l'entreprise, dans la prise en charge des questions sociales.

C'est donc, avec une grande satisfaction et de manière spontanée que j'ai accepté de répondre à votre invitation. Je voudrais vous exprimer ainsi, à l'entame de mon propos, mes sincères remerciements et ma profonde gratitude pour nous avoir donné l'occasion d'échanger sur ce thème central dans les préoccupations de mon département, et au-delà de tout le Gouvernement.

Je souhaite donc, pour ma part, que les résultats de vos travaux puissent permettre au secteur privé de jouer activement son rôle et d'agir efficacement pour contrer la pauvreté en intégrant de façon significative les préoccupations économiques, sociales et humaines du développement.

Dans cette perspective, ma contribution va s'articuler autour des deux axes ci-après :

- Le contexte d'émergence des processus de lutte contre la pauvreté ;

- La contribution de l'entrepreneuriat dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal.

I. LE CONTEXTE D'EMERGENCE DES PROCESSUS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Les processus de lutte contre la pauvreté ont émergé à la faveur de la prise de conscience que l'ajustement structurel des années 80 ne s'est pas traduit par un transfert des ressources en faveur des pauvres. Un rôle capital a été ainsi reconnu aux politiques visant à combattre la pauvreté dans les années 90 à la suite de la *Déclaration de Copenhague sur le Développement social*.

Parallèlement, au cours de la même période, le thème conducteur du changement de paradigme dans le développement des économies est la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise. Les conditions d'émergence des processus de lutte contre la pauvreté sont, donc, consubstantiellement liées à la prise de conscience de l'immense potentiel que représente le secteur privé.

Ce changement de paradigme dans les approches du développement a conduit à l'adoption de politiques plus sociales, orientées davantage vers le bien-être humain. Les situations de précarité et d'exclusion, vous en convenez avec moi, font l'objet de plus d'attention dans les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque Mondiale, relayés par la communauté internationale et l'ensemble des partenaires au développement.

Les stratégies de lutte contre la pauvreté s'inscrivent donc, dans un contexte d'émergence de nouvelles approches en matière de stratégies de développement. Le nouveau cadre conceptuel est désormais constitué par

le diptyque : Document stratégique de Réduction de la pauvreté/Initiative d'Allègement de la dette des Pays Pauvres très Endettés (DSRP/PPTE).

Aujourd'hui, les DSRP constituent des cadres stratégiques de référence pour toute politique de réduction de la pauvreté.

En effet, en septembre 1999, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) dévoilaient les Stratégies de Réduction de la Pauvreté, c'est-à-dire, leur nouvelle conception des programmes de prêts aux pays pauvres. Ils répondaient ainsi à l'appel lancé, plusieurs mois auparavant, par les pays créanciers du G7 afin d'identifier une méthode pour lier plus étroitement l'allègement de la dette à la réduction de la pauvreté.

En raison de cette nouvelle approche, tous les pays à faibles revenus, dont le Sénégal, sont alors invités à produire un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) afin de pouvoir obtenir de la Banque Mondiale ou du FMI, soit un allègement de dette, soit de nouveaux prêts. Selon les documents fondateurs, le DSRP doit désormais être la base aussi bien des programmes de prêts de la Banque mondiale et du FMI que du Programme International de Réduction de la Dette : **L'Initiative PPTE**.

Ce nouveau contexte de prise en charge des questions liées à la pauvreté trouve son prolongement dans la Déclaration du Millénaire qui représente, aujourd'hui, l'initiative la plus généreuse et la plus résolue en matière de réduction de la pauvreté impliquant aussi bien les pays riches que les pays pauvres dans un même élan de solidarité et avec la même détermination.

L'expérience sénégalaise en matière de lutte contre la pauvreté s'inscrit parfaitement dans ce contexte. Le DSRP, formulé selon une démarche participative, est ^{actuellement dans sa deuxième} entré dans une phase de mise en œuvre. Il s'agit d'un document de référence dans lequel la lutte contre la pauvreté est abordée de manière horizontale, permettant des actions intégrées et touchant l'ensemble des secteurs de développement du pays.

Nous sommes d'avis que la pauvreté n'est pas sectorielle et, en conséquence, la transversalité des interventions est essentielle pour développer des programmes coordonnés. Mon Ministère travaille dans cette direction pour mettre en cohérence les orientations et pistes d'action en matière de réduction de la pauvreté, à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes et Projets de lutte contre la pauvreté (CSOPLP) mise en place à cet effet.

Le DSRP est bâti sur l'hypothèse que pour réduire la pauvreté, les actions sur le cadre économique doivent tendre vers un équilibre entre le développement de l'économie de marché donc, de l'entreprise en tant qu'outil de création de richesse, et celui de l'économie sociale. Envisagées dans cette optique, les stratégies de lutte contre la pauvreté intègrent, aussi bien dans leur processus de formulation que dans leur mode opératoire, la problématique de l'implication du secteur privé, donc de l'entrepreneuriat, dans la dynamique de création et de redistribution des richesses.

II. ENTREPRENARIAT ET STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

L'entrepreneuriat est la version francophone du concept d'*entrepreneurship*. Il rend compte d'une double pratique : d'une part, il renvoie à l'acte d'une entreprise et, d'autre part, il signifie un ensemble de

comportements en matière de direction et d'organisation des activités d'une unité économique.

Selon Schumpeter (1935), l'entrepreneuriat suppose « l'exécution de nouvelles combinaisons ». Est considéré comme entrepreneur, dans le cadre ^{de} cette communication, tout individu qui a le potentiel nécessaire à organiser et pérenniser ses activités en prenant conscience que le fait de développer sa propre entreprise est une option ou une solution viable.

Dans cette perspective, l'entrepreneuriat fait partie intégrante des stratégies de lutte contre la pauvreté en tant que processus de mise en place de moyens et d'actions structurants. Il couvre un champ très vaste qui va de la plus grande entreprise industrielle à la plus petite et moyenne entreprise (PME). L'entrepreneuriat est essentiellement un processus de création de richesse et, donc, un pré-requis fondamental pour réduire de manière significative la pauvreté.

Nous sommes d'avis que les processus de lutte contre la pauvreté, pour être durables, ne doivent être développés qu'à travers une sainte alliance entre l'entreprise qui crée la richesse et les politiques sociales qui en assurent la redistribution de manière plus équitable. L'expérience sénégalaise en matière de lutte contre la pauvreté est structurée autour de cette dialectique entre l'économique et le social qui constitue la trame du DRSP.

En effet, la stratégie de création de richesse, développée dans ce document-cadre, est fondée sur le principe économique que l'accumulation de capital contribuera de façon substantielle à la croissance. Un des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté sera donc de créer un

environnement favorable aux investissements privés lesquels serviront, en retour, à relever le niveau des infrastructures sociales et économiques.

C'est vous dire que l'option prise par le Sénégal pour lutter contre la pauvreté repose essentiellement sur une stratégie de création de richesse à travers un entrepreneuriat très dynamique.

En effet, pour consolider ses acquis économiques au sein de l'UEMOA et lutter plus efficacement contre la pauvreté, l'Etat du Sénégal a récemment mis en place une politique de croissance accélérée qui se fonde sur l'émergence d'un secteur privé fort. Pour ce faire, le Chef de l'Etat, le Président Abdoulaye WADE a eu la géniale idée de mettre sur pied l'Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX) qui s'inscrit dans le cadre de cette stratégie globale de création d'un climat d'affaires plus favorable à l'esprit d'entreprise. Le NEPAD également constitue un autre terreau fertile pour l'attraction des investissements, la promotion des initiatives privées, la création d'emplois massifs et la réduction de la pauvreté.

Mais, les exigences d'amélioration du cadre macroéconomique, dont participe un secteur privé fort, seront fortement encadrées par des politiques sociales au sein ou en dehors de l'entreprise. Les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) ont développé, de ce point de vue, une expérience novatrice en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de la première initiative visant à opérationnaliser le Pacte Mondial à travers le Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal (PALPICS). Ce projet est le fruit d'un partenariat entre l'Etat, les ICS, le Système des Nations Unies (PNUD, OIT) et les populations des communautés rurales de Méouane, Darou

Khoudoss, Taïba Ndiaye et la commune de Mboro. Il a pour objectifs immédiats : (a) l'amélioration des revenus des populations par la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, (b) l'amélioration des conditions de vie des populations en facilitant leur accès aux services sociaux de base, (c) la lutte contre le VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles et (d) le renforcement de la bonne gouvernance. A travers ce projet, les ICS réconcilient les préoccupations de croissance de l'entreprise à la préservation de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté.

Le PALPICS est une expérience unique au sein du système des Nations Unies en Afrique, la première à mettre en œuvre un projet de lutte contre la pauvreté largement financé par une entreprise. Il doit inspirer les autres entreprises privées ou parapubliques installées au Sénégal afin de les amener à intervenir dans la lutte contre la pauvreté, en réinvestissant une partie de leurs bénéfices dans des activités génératrices de revenus au profit des pauvres.

J'en profite pour inviter les dirigeants d'entreprises, ici présents, à adhérer au **Pacte Mondial ou Global compact** lancé à l'occasion du Forum économique mondial de Davos par Monsieur Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies afin de promouvoir le concept de responsabilité sociale de l'entreprise. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute qu'une entreprise doit non seulement se préoccuper de sa rentabilité et de sa croissance, mais aussi de ses impacts sociaux, environnementaux et économiques sur la vie des communautés au sein desquelles elle évolue.

Il est important de souligner, toutefois, que si les principes du Pacte Mondial reposent sur une base légale, le respect de ses engagements

dépend de la volonté des entreprises et du niveau de leur responsabilité sociale. Il n'a donc pas été prévu de moyens de contrôle visant à garantir l'application effective de ces principes. Il convient également de noter, qu'en plus des entreprises, les syndicats, les organisations non gouvernementales et les représentants de la société civile sont parties prenantes au Pacte Mondial.

Dans cette perspective, j'invite les organisateurs de ces **Rencontres** à analyser et partager l'expérience de l'implication des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Je les exhorte à en tirer les enseignements et exercer leur plaidoyer pour promouvoir des programmes similaires. Aucune entreprise ne doit aujourd'hui déployer ses activités sans un contrat social qui lui permet non seulement d'évoluer dans un bon climat interne, mais de contribuer, également, à l'équilibre social et à la réduction de la pauvreté.

Outre l'expérience des ICS qui, nous l'avons déjà souligné, est assez singulière puisqu'elle implique l'une des plus grandes entreprises industrielles du pays, la contribution de l'entrepreneuriat dans les processus de lutte contre la pauvreté trouve son expression la plus achevée dans la promotion des PME/PMI et de la micro-entreprise.

En s'inspirant de l'expérience des pays asiatiques, le Sénégal s'est, en effet, engagé dans un processus de restructuration de l'appareil de production à travers la création et le développement de PME/PMI. Un dispositif juridique et réglementaire a été mis en place à cet effet (la Charte des PME/PMI élaborée en août 2003) pour créer un environnement favorable à l'auto-emploi. Au Sénégal, l'esprit d'entreprise trouve, sans doute, sa meilleure expression au sein des PME qui offrent un potentiel

substantiel de croissance et d'innovation. Le Ministère chargé de l'entrepreneuriat a engagé une dynamique de redynamisation du secteur par la mise en place, dans un avenir proche, d'un cadre global et cohérent d'intervention. L'objectif visé est de promouvoir une culture entrepreneuriale dynamique et renforcer l'efficacité du soutien du Gouvernement à l'entrepreneuriat.

Les efforts de l'Etat pour développer l'entrepreneuriat à travers une politique d'appui aux PME sont soutenus et accompagnés par les partenaires au Développement intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Diverses initiatives, traduites en projets et programmes, sont ainsi développées pour accompagner la volonté de l'Etat de développer l'entrepreneuriat. Nous ne prendrons ici que l'exemple du programme de développement de l'Entrepreneuriat Régional (PDER). Initié par le Gouvernement du Sénégal et exécuté par l'ONUDI, ce programme vise à améliorer la compétitivité du secteur privé des PME dans la région de Saint-Louis. Il s'inscrit dans le cadre de la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) du Gouvernement du Sénégal dont l'ambition est de doter le pays d'une industrie moderne, dynamique et compétitive, capable à la fois de satisfaire le marché local et d'accéder aux marchés extérieurs.

La micro-entreprise constitue un autre segment dynamique du secteur privé, l'un des terrains de prédilection de l'entrepreneuriat et de l'invention, celui qui manifeste, le plus, le génie créateur de nos populations. Le Gouvernement du Sénégal a pris la pleine mesure de cette réalité, qui participe de notre écosystème économique, en mettant en place

tout un dispositif institutionnel d'incitation à l'auto-emploi et d'accompagnement des micro-entrepreneurs.

Le Fonds National de Promotion de la Jeunesse, le Projet de Crédit des Femmes et le Fonds pour l'Entreprenariat Féminin mis en place par Me Abdoulaye WADE représentent, dans ce cadre, des initiatives novatrices de l'Etat en termes de création d'emplois non salariés pour des cibles vulnérables et de promotion de l'entreprenariat privé dans une optique de lutte contre la pauvreté.

Il existe, ainsi, au Sénégal, une véritable dynamique entrepreneuriale jusqu'au niveau village, soutenue par un dispositif souple de financement décentralisé à travers les Mutuelles d'épargne et de crédit qui opèrent dans les zones les plus pauvres.

Certes, les micro-entreprises sont généralement marquées par une grande précarité matérielle, humaine et financière. L'insuffisance chronique de ressources stables et propres les contraint également à une situation de dépendance structurelle. De toute évidence, il faut poursuivre les recherches, capitaliser un plus grand nombre de « bonnes pratiques » et intensifier les échanges de politiques sur ces questions.

Du reste, le développement de l'entreprenariat, à travers l'implosion des mutuelles d'épargne et de crédit dans les zones les plus pauvres du pays, est là comme le témoignage de la force du mouvement coopératif et mutualiste à promouvoir l'esprit d'entreprise. C'est aussi la preuve que la formule coopérative, comme forme particulière d'entreprenariat, est et demeure l'ultime arme des pauvres pour faire face à la misère.

Je vous remercie de votre aimable attention